

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU
19 JUILLET 2024 À 19H00

PRÉSENTS	F. DUMAS (Le Maire), F. BOULOT, L. BOUVERET, E. CANU, M-H. DUPUY, M. GRACIA, A. GRIMARD, A. GUILLOT, F. MATHE, F. RIVIER.
ABSENTS EXCUSÉS	A. CAVARD, O. CLABAU, N. MOTARD
ABSENT	E. POUIT
Secrétaire de séance	F. RIVIER
Début de la séance : 19h00	

Florian DUMAS procède à l'appel des conseils municipaux.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

Le procès-verbal du conseil précédent a été validé.

L'ordre du jour est entamé.

Ajout de deux sujets à l'ordre du jour :

- Modification membres du syndicat des eaux du blayais
- Convention de mise à disposition avec Enedis

Affaires communales

- N°2024-035 – Modification des membres du syndicat intercommunal des eaux du blayais

Florian DUMAS rappelle que, par délibération en date du 29 novembre 2021, Alexandre Cavard a été nommé membre titulaire pour représenter la commune au Syndicat des Eaux du Blayais.

Il explique que, pour des raisons professionnelles, Alexandre Cavard ne peut plus être présent aux réunions de ce syndicat qui se tiennent en semaine.

Par conséquent, il est proposé de nommer Frédéric Boulot, membre titulaire et de maintenir suppléant Nicolas Motard.

Aucune observation

DÉLIBÉRATION

Après délibération, les conseillers municipaux désignent Frédéric BOULOT, membre titulaire du syndicat intercommunal des eaux du blayais et maintiennent Nicolas MOTARD, membre suppléant.

- N°2024-036 – Convention de mise à disposition avec Enedis

Florian DUMAS informe les conseillers que, par délibération en date du 19 juin 2017, la commune a délibéré favorablement pour mettre à disposition, par une convention de servitude, une emprise foncière au bénéfice d'Enedis afin d'implanter un poste de transformation de courant électrique.

Il s'agit d'une emprise foncière de 15 m², situé au Bourg Nord (sur le parking de la mairie), prise dans la parcelle cadastrée ZD 38, d'une contenance totale de 28 m², appartenant au domaine privé de la commune.

Il explique que, 7 ans plus tard, le Notaire en charge de la rédaction de cette convention de servitude est revenu vers la commune car la délibération prise en 2017 ne convient pas.

En effet, il faut intégrer dans la délibération : la parcelle, la superficie concernée, le fait que cette convention soit consentie sans indemnité et que les frais d'acte soient à la charge d'Enedis.

Il est donc proposé d'annuler la délibération n°2017-046 et de la remplacer par une nouvelle délibération où les éléments demandés seront intégrés.

Aucune observation

DÉLIBÉRATION

Après délibération, les conseillers municipaux autorisent à l'unanimité :

- **La mise à disposition d'une emprise foncière de 15m², prise dans la parcelle cadastrée ZD 38, d'une contenance totale de 28m² appartenant au domaine privé de la commune.**
- **La signature de la convention proposée par Enedis, consentie sans indemnité, en rappelant que les frais d'acte restent à la charge d'Enedis.**

Ecole

- N°2024-037 – Restauration - rentrée 2024/2025

Florian DUMAS rappelle que la restauration scolaire était jusqu'alors assurée par l'entreprise Chevrier Traiteur en liaison froide, c'est-à-dire que les aliments sont livrés cuits mais froids. Afin de les réchauffer, Chevrier Traiteur mettait à disposition de la commune, un four qu'il récupèrera dans les prochaines semaines. Le coût d'un repas sans le pain s'élevait à 5.01€ TTC.

En lien avec la restructuration de l'école, et la volonté communale de réaliser un restaurant de production, l'équipe municipale avait délibéré le 08 avril 2024 pour lancer un marché public afin de sélectionner un prestataire assurant la restauration scolaire à compter de la rentrée 2024.

Compte-tenu du retard pris par les travaux, cet appel d'offres était composé de deux parties :

- Une première, avec livraison en liaison froide ou chaude, le temps de la fin de la réalisation du restaurant scolaire
- Et la seconde, dès lors que les nouveaux locaux pourraient être utilisés avec de la production sur place.

Ce marché a été publié du 4 juin au 2 juillet 2024 et a été jugé infructueux du fait de l'absence d'offres.

Afin d'assurer la restauration scolaire pour le 2 septembre prochain, Convivio, une entreprise rencontrée à plusieurs reprises lors du projet de restructuration, a été sollicitée. Cette dernière a formulé une offre allant de la période du 2 septembre aux vacances de Noël 2024 par une livraison des repas en liaison chaude (repas livrés chauds, une simple remise en température en étuve est

nécessaire). Le coût d'un repas s'élève à 4.59€ TTC (pain inclus) pour les maternelles et 4.75€ TTC (pain inclus) pour les élémentaires.

Les repas proposés seraient préparés à la cuisine centrale de la commune de Montagne et conditionnés en plats multi-portions au sein de containers isothermes.

Il est proposé de retenir cette offre.

Pendant le dernier trimestre 2024, nous lancerons un nouveau marché qui portera uniquement sur la restauration en production à compter de janvier 2025.

Aucune observation

DÉLIBÉRATION

Après délibération, les conseillers municipaux valident la proposition de l'entreprise Convivio pour la rentrée 2024/2025 et autorisent le Maire à signer le BPO.

Questions diverses

Compte-rendu des commissions ou syndicats

- Françoise MATHE informe que les boucles des chemins de randonnées sur la commune n'ont pas été retenues par le Département.
- Florian DUMAS a assisté au comité de pilotage du PLUi et le bureau d'études, en charge de la réalisation de document d'urbanisme, a demandé aux communes de limiter encore plus leurs consommations foncières pour des projets d'urbanisation.

Animations

- 14 juillet et centenaire de Max FILLATREAU : bilan positif.
- Marché gourmand du 20 juillet : RDV à 14h30 pour les élus et les bénévoles.

EDF énergies renouvelables

Florian DUMAS explique avoir rencontré 2 propriétaires fonciers civracais ainsi qu'EDF Energies Renouvelables pour présenter leurs projets d'installer des panneaux photovoltaïques sur leurs parcelles agricoles, pour partie arrachées à cause de la crise viticole.

Ce projet se réaliserait en collaboration avec un exploitant agricole civracais.

École

- Pose de la première pierre : samedi 14 septembre 2024 à 14h30.
- Suite à une réunion pour le financement de la restructuration de l'école avec Gironde Ressources, la commune n'aura probablement pas besoin de contracter un emprunt à long terme.

En revanche, il sera nécessaire de souscrire 2 prêts relais sur 2 ans, l'un en 2024 de 250 000€ et l'autre en 2025 de 230 000€, le temps de récupérer la TVA payée sur les travaux.

SMICVAL

Florian DUMAS a assisté à une réunion avec le SMICVAL à l'initiative de la communauté de communes Latitude Nord Gironde qui avait convié les communes déployées pour faire un point d'étapes.

Il a été exposé les problèmes : bornes souvent pleines, régulièrement sales en pied de borne, manque de bornes sur certaines communes.

Le SMICVAL justifie les dysfonctionnements par le manque de camions bennes et la transformation des métiers en cours notamment pour le nettoyage.

Séance levée à 19h38

Secrétaire de séance,
Frédérique RIVIER



Maire de la commune,
F. DUMAS

